

Informations de base	
2012/2029(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif Subject 3.60.08 Efficacité énergétique 3.60.10 Sécurité de l'approvisionnement énergétique 3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.20 Développement durable 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.30 Coopération au développement 6.40 Relations avec les pays tiers	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	HERCZOG Edit (S&D)	18/10/2011
		Rapporteur(e) fictif/fictive CARVALHO Maria da Graça (PPE) VĂLEAN Adina (ALDE) TURMES Claude (Verts/ALE) SZYMAŃSKI Konrad (ECR)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères (Commission associée)	PALECKIS Justas Vincas (S&D)	30/11/2011
	DEVE Développement	NEUSER Norbert (S&D)	07/11/2011
	INTA Commerce international	ZAHRADIL Jan (ECR)	20/12/2011
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Energie	OETTINGER Günther

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
07/09/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0539 	Résumé
15/03/2012	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/03/2012	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
08/05/2012	Vote en commission		
16/05/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0168/2012	Résumé
11/06/2012	Débat en plénière		
12/06/2012	Décision du Parlement	T7-0238/2012	Résumé
12/06/2012	Résultat du vote au parlement		
12/06/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2012/2029(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/07420

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE474.010	20/12/2011	
Amendements déposés en commission		PE483.535	02/03/2012	
Avis de la commission	INTA	PE478.668	27/03/2012	
Avis de la commission	DEVE	PE480.892	30/03/2012	
Avis de la commission	AFET	PE483.751	25/04/2012	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0168/2012	16/05/2012	Résumé

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0238/2012	12/06/2012	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)		COM(2011)0539 	07/09/2011	Résumé
Document de la Commission (COM)		COM(2013)0638 	13/09/2013	Résumé
Document de travail de la Commission (SWD)		SWD(2013)0334 	13/09/2013	
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	RO_CHAMBER	COM(2011)0539	11/11/2011	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2011)0539	12/06/2012	

S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif

2012/2029(INI) - 13/09/2013 - Document de suivi

Le présent rapport examine les principaux résultats de la politique énergétique de l'Union en ce qui concerne ses aspects extérieurs depuis 2011.

Le rapport conclut que la communication de la Commission sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale et les conclusions du Conseil «Énergie» de novembre 2011 ont donné **un élan non négligeable à l'action de l'Union** dans ce domaine.

Ces deux dernières années ont vu :

- une intensification des activités, notamment des **accords politiques** visant à renforcer la coopération énergétique avec un certain nombre de partenaires de l'UE,
- le **lancement des négociations** sur divers accords spécifiques en matière d'énergie ou d'accords intersectoriels.

En fonction des domaines et des partenaires, le succès a été plus ou moins important, mais les tendances positives observées invitent l'UE à rester attentive et à maintenir ses efforts.

Si **la politique et les priorités définies il y a deux ans sont toujours d'actualité**, la Commission estime que l'UE devrait faire preuve de pragmatisme et de souplesse dans ses relations énergétiques extérieures afin de s'adapter à l'évolution rapide des marchés énergétiques mondiaux, ainsi qu'aux développements économiques et politiques.

Le cadre réglementaire de l'UE concernant le marché intérieur de l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'environnement, la concurrence et d'autres éléments demeurent des références importantes pour de nombreux partenaires de l'UE. C'est l'occasion pour l'UE de s'engager et d'instaurer **une relation de confiance avec bon nombre de ses partenaires** grâce au partage de l'expérience qu'elle a acquise dans l'élaboration des politiques énergétiques.

Pour assurer une mise en œuvre fructueuse des priorités énergétiques extérieures, **la Commission, le haut représentant de l'Union et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) devront œuvrer en étroite collaboration** et utiliser de la meilleure manière possible les instruments et ressources à leur disposition, y compris les délégations de l'UE. Des efforts soutenus visant à renforcer la coordination avec les États membres de l'UE seront également nécessaires.

Les activités extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie ne visent pas et ne devraient pas viser à remplacer la coopération bilatérale établie par les États membres, mais doivent plutôt la compléter dès lors que l'UE peut apporter une réelle valeur ajoutée. Toutefois, il importe de **s'assurer que l'UE parle d'une seule voix** lorsqu'elle s'adresse à ses partenaires.

Enfin, une **approche coordonnée** permettra à l'UE de promouvoir efficacement ses intérêts stratégiques, mais aussi d'avoir plus de légitimité collective et un plus grand pouvoir de négociation à l'égard de nos partenaires.

S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif

2012/2029(INI) - 07/09/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : suggérer des pistes en vue d'élaborer une politique extérieure de l'énergie.

CONTEXTE : la politique énergétique de l'UE poursuit trois objectifs - sécurité d'approvisionnement, compétitivité et durabilité - et sa dimension internationale est capitale pour les trois. L'UE, **qui importe plus de 60% de son gaz et plus de 80% de son pétrole**, doit faire face à une concurrence accrue, y compris de la part des pays émergents et des pays producteurs eux-mêmes, pour accéder aux ressources fossiles.

Dans la [stratégie Énergie 2020](#), la **dimension internationale de la politique énergétique de l'UE** figure comme l'une des grandes priorités pour les années à venir. Les États membres, le Parlement européen et les Européens ont, à plusieurs reprises, recommandé que l'UE parle d'une seule voix s'agissant des relations extérieures en matière d'énergie.

Une politique extérieure de l'énergie cohérente et bien coordonnée est essentielle pour **l'achèvement du marché intérieur** et la réalisation de grands objectifs politiques, y compris en matière de coopération internationale. Il faut aussi que cette politique soit dynamique et proactive pour permettre à l'UE et à ses États membres d'être à l'avant-garde de la géopolitique de l'énergie, de **défendre efficacement leurs intérêts** en la matière au-delà des frontières de l'Union, et de contribuer à la compétitivité des entreprises européennes.

CONTENU : pour exploiter au mieux son potentiel et défendre plus efficacement les intérêts de l'UE et de ses États membres sur des marchés mondiaux de l'énergie en pleine évolution, la présente communication propose **plusieurs actions et objectifs stratégiques** conformes aux intérêts de l'Union européenne. Elle suggère d'élaborer une politique extérieure de l'énergie avec les priorités suivantes:

1) Développer la dimension internationale du marché intérieur de l'énergie : le marché de l'énergie de l'UE exige des niveaux élevés d'importations pour fonctionner et, par conséquent, dépend de marchés libres et transparents. Faute de quoi, elle risque de subir l'instabilité politique et la volatilité des prix. La sécurité d'approvisionnement à un endroit dépend de la sécurité dans l'ensemble du marché. Aussi la politique extérieure de l'énergie doit-elle refléter **l'interconnexion du marché intérieur et l'interdépendance des États membres de l'UE**.

Les principaux objectifs sont les suivants :

a) Coordination dans le marché intérieur - accroître l'influence de l'UE et des États membres : les accords bilatéraux entre États membres et pays tiers ont un impact significatif sur le développement des infrastructures et l'approvisionnement énergétiques de l'UE et ils doivent être parfaitement conformes à la législation de l'UE. C'est pourquoi la Commission soumet, en même temps que la présente communication, une proposition de décision établissant un **mécanisme d'échange d'informations** sur les accords intergouvernementaux entre États membres et pays tiers dans le domaine de l'énergie.

En outre, il faudrait mieux utiliser l'effet de levier du marché intérieur de l'énergie de l'UE pour **faciliter la réalisation de projets d'infrastructure à grande échelle** reliant le réseau de l'Union à des pays tiers, notamment ceux où il y a des incertitudes politiques, commerciales ou juridiques.

b) Diversification des sources et des routes d'approvisionnement : l'UE doit multiplier et diversifier les liaisons entre le réseau européen et les pays voisins. Dans cette perspective, elle doit :

- poursuivre la réalisation des grands projets d'infrastructure définis dans la communication de la Commission sur les [«Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà»](#) ;
- diversifier les sources et les routes d'approvisionnement en gaz et en pétrole, notamment en ouvrant d'urgence le **corridor sud-européen** ;
- promouvoir la **viabilité et le fonctionnement continu** des infrastructures pétrolières et gazières existant à l'est et soutenir la modernisation du réseau ukrainien de transport de gaz d'ici à 2020 ;
- développer une coopération tripartite, au niveau politique et administratif, avec **la Russie et l'Ukraine** afin de garantir un approvisionnement en gaz stable et ininterrompu par le corridor Est.

c) Intégration du marché avec les États voisins : la Commission et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité se sont engagés à intensifier la coopération en matière d'énergie, dans un souci d'intégration du marché et de sécurité énergétique accrues, avec les partenaires relevant de la politique européenne de voisinage. L'objectif est de réaliser un marché intégré de l'énergie avec tous les pays voisins sur la base d'une convergence réglementaire.

Toutefois, il conviendra d'adopter **une approche différenciée** pour établir des partenariats équilibrés traduisant la volonté de chaque pays d'aligner son cadre réglementaire sur celui de l'UE et, le cas échéant, de mettre en œuvre la tarification du carbone comme l'une de ces conditions de concurrence équitables entre les producteurs d'énergie.

d) Intensifier la coopération avec les pays engagés dans le processus d'adhésion à l'UE : dans cette perspective, la Commission suggère notamment :

- d' étoffer le traité instituant la Communauté de l'énergie, en étendre la validité au-delà de 2016 et veiller à son application effective ;
- de proposer aux partenaires concernés un **partenariat euroméditerranéen de l'énergie** axé en premier lieu sur l'électricité et le développement du marché des énergies renouvelables dans ces pays d'ici à 2020,
- d'encourager les pays tiers à mettre en œuvre des politiques ambitieuses en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et la tarification du carbone, en assurant les conditions d'une concurrence équitable dans le secteur de l'énergie.

e) Dialogue UE-Russie sur l'énergie: la Russie a une importance particulière pour le marché européen de l'énergie. L'objectif commun devrait être d'œuvrer à une **plus grande convergence des deux marchés de l'énergie**. La coopération en la matière exige une nouvelle base juridique solide. C'est pourquoi les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie doivent porter sur des sujets fondamentaux comme l'accès aux ressources, réseaux et marchés d'exportation énergétiques, la protection des investissements, la réciprocité, la prévention des crises et la coopération, l'équité des conditions de concurrence et les prix.

Concernant les **questions nucléaires**, alors que l'accord de coopération Euratom-Russie est en préparation, il est également nécessaire de veiller à la sécurité juridique. Par ailleurs, lorsqu'il est nécessaire de synchroniser les **réseaux des pays baltes** avec le système de l'Union, l'UE devrait œuvrer à la conclusion d'un accord technique entre l'Union, la Russie et la Biélorussie sur les règles de gestion des réseaux électriques dans la région de la Baltique.

2) Renforcer les partenariats en faveur d'une énergie sûre, durable et compétitive : étant donné qu'elle consomme et importe beaucoup d'énergie et qu'elle est un important fournisseur de technologies, l'UE a un intérêt stratégique à établir des partenariats stables et durables avec ses principaux fournisseurs actuels et de nouveaux fournisseurs potentiels ainsi qu'avec les pays consommateurs, y compris les économies émergentes.

L'UE applique des **normes** parmi les plus rigoureuses au monde en matière de transparence et de réglementation du marché, ainsi que des normes élevées de sûreté nucléaire, pétrolière et gazière, et elle peut, par la coopération internationale, aider d'autres pays à relever le niveau de leurs normes.

Enfin, un **cadre stable et prévisible** pour le commerce et l'investissement est nécessaire : l'UE devrait continuer à défendre des principes essentiels en ce qui concerne le commerce et l'investissement, comme la non-discrimination et l'accès au marché, et veiller à leur respect en prévoyant des procédures efficaces de règlement des litiges, tant dans les accords bilatéraux que dans les cadres juridiques multilatéraux. De telles règles devraient être négociées en fonction des relations et intérêts spécifiques.

3) Faciliter l'accès des pays en développement aux énergies durables : aujourd'hui, 1,4 milliard de personnes dans le monde, en majorité en Afrique subsaharienne et en Asie du sud, n'ont toujours pas accès à l'électricité, et 2,7 milliards de personnes cuisinent encore en utilisant la biomasse de façon traditionnelle. Le **livre vert** de la Commission sur la politique de développement de l'UE montre à quel point les énergies durables sont un facteur de développement essentiel.

L'énergie joue un rôle essentiel dans la réalisation des **objectifs du millénaire pour le développement** et s'avère un facteur déterminant pour l'éradication de la pauvreté et une croissance solidaire. Pourtant, l'accès à des services énergétiques modernes reste l'un des défis majeurs du développement durable et figure donc au cœur des politiques de développement de la Commission.

En Afrique, l'UE devrait mobiliser toutes ses forces pour atteindre les objectifs du **partenariat UE-Afrique** en matière d'énergie pour ce qui est de l'accès à des services énergétiques modernes, des interconnexions régionales et des énergies renouvelables. L'initiative de l'UE pour l'énergie sera encore développée et adaptée pour tenir compte des défis mondiaux comme le changement climatique.

4) Mieux promouvoir les politiques de l'UE au-delà de ses frontières : cela passe notamment par :

- l'institution d'un **groupe stratégique** pour la coopération internationale en matière d'énergie ;
- la promotion d'actions concrètes concernant la sécurité du forage en mer, la sûreté nucléaire et les stratégies de développement à faibles émissions de carbone inscrites à l'ordre du jour des **G-8/G-20** en matière d'énergie et coopérer avec les pays tiers pour remédier à la volatilité des prix de l'énergie ;
- le développement des synergies avec les travaux de l'**Agence internationale de l'énergie** sur les prévisions énergétiques, les analyses de marché et la collaboration technologique ;
- la création d'un **outil de partage d'informations** destiné à recueillir et diffuser les données pertinentes sur les programmes et projets en matière d'énergie menés par l'UE et ses États membres dans les pays tiers.

La Commission estime que l'ensemble de ces priorités devraient être prises en compte dans les travaux du **haut représentant et du SEAE et les délégations de l'UE** dans les pays partenaires stratégiques activement impliquées dans leur mise en œuvre. Elle invite le Parlement européen et le Conseil à approuver l'approche proposée et espère poursuivre le dialogue avec toutes les parties prenantes pour que l'ambition d'une politique extérieure de l'UE en matière d'énergie devienne une réalité.

S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative d'Edit HERCZOG (S&D, HU) en réponse à la communication de la Commission intitulée «S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif».

Le rapport note que **la dépendance de l'Union vis-à-vis des importations d'énergie augmentera probablement au cours des dix prochaines années** en raison de la diminution des ressources internes en combustibles fossiles, et ce malgré l'apport croissant des sources renouvelables. **L'efficacité énergétique est essentielle** pour réduire la dette énergétique étrangère de l'Union et pour renforcer son indépendance géopolitique et sa sécurité énergétique, sachant qu'elle dépense plus de 400 milliards d'euros par an pour importer de l'énergie. La réalisation d'un objectif d'économie d'énergie de minimum 20% non seulement renforcera la sécurité énergétique, mais réduira également d'au moins 50 milliards d'euros par an la richesse transférée des économies de l'Union vers les pays producteurs d'énergie.

Les députés estiment que la **politique énergétique extérieure de l'Union** devrait promouvoir et avoir pour fondements les principes de solidarité, transparence, subsidiarité, durabilité, coopération, et réciprocité, une approche du marché fondée sur des règles et la coordination entre l'Union, ses États membres, et les pays partenaires.

1) Marché intérieur de l'énergie - améliorer la coordination au niveau de l'UE : le rapport souligne la nécessité : i) de veiller à ce que les infrastructures énergétiques transfrontalières au sein de l'Union soient pleinement développées; ii) d'une coordination étroite entre les politiques des États membres et en faveur d'actions communes et de la solidarité dans le domaine de la politique énergétique extérieure et de la sécurité énergétique ; iii) de faire en sorte que la politique énergétique fasse partie intégrante de la politique étrangère commune.

La commission compétente souligne la nécessité **d'affecter davantage de ressources aux projets d'interconnexion** des marchés énergétiques au sein de l'Union et d'achever les réseaux européens d'infrastructures pour le gaz et l'électricité avant la fin 2015, en particulier le plan d'interconnexion de la région de la Baltique, comme prévu dans le troisième paquet «Énergie» de l'Union.

Les députés rappellent la demande du Parlement que l'on prépare les plans d'une **Communauté européenne de l'énergie** impliquant une intense coopération sur les réseaux énergétiques et le financement européen de nouvelles technologies énergétiques. Ils invitent la Commission à présenter une proposition visant à mettre en place un observatoire de l'énergie dont les objectifs seraient de rassembler davantage d'informations sur les marchés d'importation d'énergie et d'approfondir l'analyse des marchés d'exportation.

L'Union européenne et les États membres sont invités à **s'assurer de l'existence d'un marché intérieur de l'énergie connecté** capable de résister aux pressions extérieures et aux tentatives de faire de l'approvisionnement énergétique et des prix de l'énergie des moyens de pression de la politique étrangère. Les députés estiment qu'un marché intérieur européen de l'énergie pleinement opérationnel, interconnecté et intégré peut sensiblement **améliorer la sécurité de l'approvisionnement**, même à court terme, et qu'il est un élément essentiel en vue d'une politique énergétique extérieure européenne efficace.

Le rapport souligne que l'Union devrait chercher à organiser une **convergence de réglementation avec les pays voisins** qui souhaitent respecter les règles du marché intérieur de l'énergie de l'UE. Il invite à renforcer la participation de l'Union lors des négociations d'accords entre des États membres et des pays tiers et à accroître la transparence de ces négociations dans la mesure où ces accords pourraient également avoir des effets sur le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie de l'Union.

La Commission est invitée à :

- soutenir l'établissement d'un **système européen global d'indexation du gaz**, basé sur les prix du marché, afin de permettre à toutes les sociétés de commerce de gaz de l'Union de négocier de manière plus équitable et prévisible avec les fournisseurs de gaz externes, indépendamment des prix du pétrole, et de favoriser davantage la concurrence sur le marché intérieur du gaz de l'Union ;
- concevoir un **outil d'échange d'informations** pour recueillir et rendre accessibles les données pertinentes concernant les programmes et projets énergétiques des institutions administratives et financières de l'UE et des États membres dans les pays tiers ;
- **surveiller les marchés mondiaux de l'énergie**, à coopérer avec les États membres et des organisations internationales comme l'AIE et à présenter, d'ici la fin de 2012, un instrument juridique à cet égard.

Les députés demandent une coordination plus étroite entre le Conseil, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Ils soulignent la nécessité d'instituer **un bureau de la politique de l'énergie au sein du SEAE** et d'associer sur le terrain les délégations de l'Union à la conduite de la diplomatie relative à l'énergie. Ils rappellent également les **responsabilités supplémentaires du Parlement** dans le domaine de l'énergie en vertu de l'article 194 du traité FUE, et insistent sur son implication dans tous les processus d'information et de consultation qui traitent de la politique énergétique extérieure.

2) Diversification - renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique européen : soulignant que le traité sur l'Union européenne appelle à la solidarité entre les États membres, aussi bien dans le travail quotidien que dans la gestion de crise de la politique énergétique intérieure et extérieure, le rapport invite la Commission à **fournir une définition claire de la «solidarité énergétique»**, afin d'assurer son respect par tous les États membres.

La Commission est invitée à **soutenir la recherche et le développement** dans le domaine des ressources propres en matières premières énergétiques et à soutenir la fourniture de matières premières par des axes permettant de diversifier les fournisseurs, la source d'approvisionnement et la voie de transport vers les différentes régions de l'Union afin d'assurer au moins deux sources d'approvisionnement par région, conformément à la communication de la Commission sur les «**Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà**».

Le rapport met l'accent sur les points suivants:

- il convient d'accélérer les actions en vue de la **diversification des fournisseurs**, des voies de transport et des sources énergétiques alimentant l'Union;

- la diversification devrait impliquer des **sources non russes de pétrole, de gaz et d'électricité** pour les États membres qui sont extrêmement dépendants de ce seul fournisseur dès lors que le gaz russe représente uniquement 24% du gaz consommé dans toute l'Union, que ce pourcentage se situe entre 48 et 100% dans douze des 27 États membres ;
- il importe **d'améliorer l'interconnexion des réseaux énergétiques** et en achevant les réseaux d'infrastructures d'électricité et de gaz euro-méditerranéens et euro-atlantiques, ainsi que le plan d'interconnexion de la Baltique ;
- il est essentiel d'entreprendre des actions afin d'augmenter la **production intérieure d'énergie renouvelable** pour réduire la dépendance de l'Union vis-à-vis des importations d'hydrocarbures;
- de nouveaux mécanismes doivent être créés, dans le cadre de la **politique européenne de voisinage** et de la synergie de la mer Noire, dans le but de renforcer la coopération pour améliorer la transparence et la stabilité de l'approvisionnement et du transit;
- il importe enfin de poursuivre le développement du **partenariat Afrique-UE** pour l'énergie lancé en 2010.

La Commission est invitée à :

- soutenir l'ajout d'une **clause dite de «sécurité énergétique»** dans les accords commerciaux et les accords d'association, de partenariat et de coopération conclus avec les pays producteurs et les pays de transit; cette clause établirait un code de conduite et prévoirait explicitement des mesures à prendre en cas de modification unilatérale des conditions applicables par l'un des partenaires;
- définir un **large éventail de priorités à court, moyen et long termes** en matière de politique énergétique dans le cadre des relations avec ses pays voisins, en vue de créer un espace juridique commun reposant sur les principes de l'acquis communautaire et sur les normes du marché intérieur.

Le rapport note qu'en raison de la diffusion de **nouvelles technologies non conventionnelles** dans le domaine de l'énergie (sables bitumineux et gaz de schiste du Canada, des États-Unis, d'Australie, du Qatar, du Brésil et d'Argentine, exploration à des fins énergétiques de la région arctique, exploitations supplémentaires en Iraq, au Venezuela et dans des pays africains), de nouveaux acteurs et partenaires et de nouvelles régions se positionnent en tant qu'éventuels futurs fournisseurs. L'Union devrait donc concentrer ses efforts pour **tirer pleinement avantage de cette nouvelle situation** et concevoir de nouveaux partenariats énergétiques afin de diversifier ses fournisseurs.

3) Durabilité - renforcer les partenariats avec les pays fournisseurs et les organisations internationales : les députés estiment que la demande mondiale croissante en énergie ainsi que la concentration élevée des réserves de combustibles fossiles dans des pays très instables et non démocratiques rend l'Union vulnérable et entrave fortement le développement de politiques européennes communes qui soient crédibles, efficaces et cohérentes.

Les **partenariats énergétiques européens et l'engagement de l'Union au sein des forums mondiaux comme le G-20** doivent servir à la promotion de politiques énergétiques plus durables dans les pays tiers. Les députés soulignent la nécessité d'étendre les liens en établissant de nouvelles interconnexions entre le réseau européen de l'énergie et les pays voisins (Balkans occidentaux, voisins orientaux, pays de la mer Caspienne, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient) en établissant de nouvelles interconnexions ainsi qu'en créant une zone de réglementation plus grande étendant aussi loin que possible les normes de l'Union en matière d'environnement et de sûreté.

S'agissant du **dialogue énergétique entre l'UE et la Russie**, dans le cadre duquel l'Union devrait parler d'une seule voix, le rapport demande que l'on tienne compte de la situation spécifique de dépendance des États membres de l'Europe centrale et orientale, étant donné que leur sécurité de l'approvisionnement énergétique ne peut être résolue qu'en interconnectant les infrastructures énergétiques de toute l'Union. Les députés estiment que le dialogue devrait porter sur des questions importantes, tel que l'accès aux ressources énergétiques, aux réseaux et marchés d'exportations, la protection des investissements, l'interopérabilité, la prévention des crises et la coopération, l'égalité de traitement et l'établissement des prix des ressources énergétiques. Ils demandent que **le traité sur la Charte de l'énergie** soit étendu à davantage de pays et que les participants à ce traité œuvrent à un règlement négocié qui mène à l'acceptation totale par la Russie des principes de la Charte et de ses protocoles.

Soulignant que l'énergie durable est un facteur de développement essentiel, les députés réitèrent leur appel en faveur d'un **programme spécifique «énergie et développement»** qui mise principalement sur des solutions renouvelables, énergétiquement efficaces, à petite échelle et décentralisées dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur l'encouragement du développement des capacités et du transfert de technologies pour garantir l'adhésion de la population locale.

Le rapport appelle en outre au développement de **partenariats stratégiques dans le domaine de l'énergie entre l'Union et des pays tiers essentiels**, comme les pays BRICS et les pays dont la consommation d'énergie croît rapidement, notamment sur les questions suivantes: i) coopération en R&D sur les technologies et l'innovation à faibles émissions de carbone, ii) investissements dans la production d'énergie durable, iii) sûreté et sécurité des technologies de l'énergie, iv) partage des données sur le transfert de savoir-faire, y compris dans le domaine des sources d'énergie propres et renouvelables, v) promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique ; vi) réseaux intelligents.

Les députés soulignent la nécessité **d'améliorer la coopération en matière de R&D&I avec les pays tiers**, afin de relever les défis mondiaux. Ils attirent l'attention sur la relation complexe entre l'approvisionnement alimentaire, l'approvisionnement énergétique et les évolutions en matière de sécurité, notamment au niveau des biocarburants qui sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives pour les pays en développement sur le plan social et environnemental.

La Commission est invitée à :

- élaborer des **feuilles de route communes sur l'énergie**, avec tous les principaux fournisseurs d'énergie, avec des pays de transit stratégiquement importants, et à établir des partenariats avec les pays qui font face à des défis énergétiques semblables et partagent des valeurs similaires ;
- promouvoir dans toutes les accords commerciaux pertinents, y compris au sein de l'OMC, l'adoption des principes de **l'initiative pour la transparence des industries extractives** et les normes internationales sur la gouvernance des marchés de l'énergie, y compris l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, assortie d'objectifs quantifiés ;

- établir avec le Conseil **d'ici la fin 2013, une feuille de route précise** en vue de la formulation d'une politique étrangère efficace dans le domaine de l'énergie, comprenant des finalités, des objectifs et des étapes à court, moyen et long termes, assortis d'un calendrier spécifique pour leur mise en œuvre.

Les députés réaffirment enfin que les priorités de la politique énergétique extérieure de l'Union devraient figurer de manière adéquate dans les **instruments financiers** extérieurs après 2013.

S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif

2012/2029(INI) - 12/06/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 470 voix pour, 86 voix contre et 53 abstentions, une résolution faisant suite à la communication de la Commission intitulée «S'investir dans la coopération avec des partenaires au-delà de nos frontières en matière de politique énergétique: une approche stratégique d'un approvisionnement énergétique sûr, durable et compétitif».

Soulignant que la dépendance de l'Union vis-à-vis des importations d'énergie augmentera probablement au cours des dix prochaines années, le Parlement estime que **l'efficacité énergétique est essentielle** pour réduire la dette énergétique étrangère de l'Union et pour renforcer son indépendance géopolitique et sa sécurité énergétique. Sachant que l'UE dépense plus de 400 milliards d'euros par an pour importer de l'énergie, la réalisation d'un objectif d'économie d'énergie de minimum 20% devrait non seulement renforcer la sécurité énergétique, mais réduire également d'au moins 50 milliards d'euros par an la richesse transférée des économies de l'Union vers les pays producteurs d'énergie.

Les députés considèrent que la politique énergétique extérieure de l'Union devrait promouvoir et avoir pour fondements les principes de **solidarité, transparence, subsidiarité, durabilité, coopération, et réciprocité**, une approche du marché fondée sur des règles et la coordination entre l'Union, ses États membres, et les pays partenaires.

1) Marché intérieur de l'énergie - améliorer la coordination au niveau de l'UE : la résolution souligne la nécessité : i) de veiller à ce que les infrastructures énergétiques transfrontalières au sein de l'Union soient pleinement développées; ii) d'une coordination étroite entre les politiques des États membres et en faveur d'actions communes et de la solidarité dans le domaine de la politique énergétique extérieure et de la sécurité énergétique ; iii) de faire en sorte que la politique énergétique fasse partie intégrante de la politique étrangère commune.

Le Parlement insiste sur la nécessité d'affecter **davantage de ressources aux projets d'interconnexion des marchés énergétiques** au sein de l'Union et d'achever les réseaux européens d'infrastructures pour le gaz et l'électricité avant la fin 2015, en particulier le plan d'interconnexion de la région de la Baltique, comme prévu dans le troisième paquet «Énergie» de l'Union.

Les députés rappellent la demande du Parlement que l'on prépare les plans d'une **Communauté européenne de l'énergie** impliquant une intense coopération sur les réseaux énergétiques et le financement européen de nouvelles technologies énergétiques. Ils invitent la Commission à présenter une proposition visant à mettre en place un **observatoire de l'énergie** dont les objectifs seraient de rassembler davantage d'informations sur les marchés d'importation d'énergie et d'approfondir l'analyse des marchés d'exportation.

L'Union européenne et les États membres sont invités à s'assurer de l'existence d'un **marché intérieur de l'énergie connecté** capable de résister aux pressions extérieures et aux tentatives de faire de l'approvisionnement énergétique et des prix de l'énergie des moyens de pression de la politique étrangère. Les députés estiment qu'un marché intérieur européen de l'énergie pleinement opérationnel, interconnecté et intégré peut sensiblement **améliorer la sécurité de l'approvisionnement**, même à court terme, et qu'il est un élément essentiel en vue d'une politique énergétique extérieure européenne efficace.

La résolution souligne que l'Union devrait chercher à **organiser une convergence de réglementation avec les pays voisins** qui souhaitent respecter les règles du marché intérieur de l'énergie de l'UE. Elle préconise de renforcer la participation de l'Union lors des négociations d'accords entre des États membres et des pays tiers et d'accroître la transparence de ces négociations dans la mesure où ces accords pourraient également avoir des effets sur le fonctionnement du marché intérieur de l'énergie de l'Union.

La Commission est invitée à :

- soutenir l'établissement d'un **système européen global d'indexation du gaz**, basé sur les prix du marché, afin de permettre à toutes les sociétés de commerce de gaz de l'Union de négocier de manière plus équitable et prévisible avec les fournisseurs de gaz externes, indépendamment des prix du pétrole, et de favoriser davantage la concurrence sur le marché intérieur du gaz de l'Union ;
- concevoir un **outil d'échange d'informations** pour recueillir et rendre accessibles les données pertinentes concernant les programmes et projets énergétiques des institutions administratives et financières de l'UE et des États membres dans les pays tiers ;
- **surveiller les marchés mondiaux** de l'énergie, à coopérer avec les États membres et des organisations internationales comme l'AIE et à présenter, d'ici la fin de 2012, un instrument juridique à cet égard.

Le Parlement souligne la nécessité d'instituer **un bureau de la politique de l'énergie au sein du SEAE** et d'associer sur le terrain les délégations de l'Union à la conduite de la diplomatie relative à l'énergie. Il se déclare en faveur de l'utilisation de mécanismes tels que le **mécanisme d'alerte rapide** dans le cadre des relations avec les pays producteurs et les pays de transit. Il juge également nécessaire de promouvoir davantage encore l'idée de **l'achat en commun de matières premières énergétiques** par les États membres, au vu de la concurrence croissante pour les ressources et de l'existence de monopoles dans la production.

2) Diversification - renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique européen : soulignant que le traité sur l'Union européenne appelle à la solidarité entre les États membres, aussi bien dans le travail quotidien que dans la gestion de crise de la politique énergétique intérieure et extérieure, le Parlement invite la Commission à fournir une **définition claire de la «solidarité énergétique»**, afin d'assurer son respect par tous les États membres.

La Commission est invitée à **soutenir la recherche et le développement** dans le domaine des ressources propres en matières premières énergétiques et à soutenir la fourniture de matières premières par des axes permettant de diversifier les fournisseurs, la source d'approvisionnement et la voie de transport vers les différentes régions de l'Union afin d'assurer **au moins deux sources d'approvisionnement par région**, conformément à la communication de la Commission sur les «**Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà**».

La résolution met l'accent sur les points suivants:

- il faut accélérer les actions en vue de la **diversification des fournisseurs**, des voies de transport et des sources énergétiques alimentant l'Union;
- la diversification devrait impliquer **des sources non russes** de pétrole, de gaz et d'électricité pour les États membres qui sont extrêmement dépendants de ce seul fournisseur dès lors que le gaz russe représente uniquement 24% du gaz consommé dans toute l'Union, que ce pourcentage se situe entre 48 et 100% dans douze des 27 États membres ;
- il importe d'améliorer **l'interconnexion des réseaux** énergétiques en achevant les réseaux d'infrastructures d'électricité et de gaz euro-méditerranéens et euro-atlantiques, ainsi que le plan d'interconnexion de la Baltique ;
- il est essentiel d'entreprendre des actions afin **d'augmenter la production intérieure d'énergie renouvelable** pour réduire la dépendance de l'Union vis-à-vis des importations d'hydrocarbures;
- de nouveaux mécanismes doivent être créés, dans le cadre de la **politique européenne de voisinage** et de la synergie de la mer Noire, dans le but de renforcer la coopération pour améliorer la transparence et la stabilité de l'approvisionnement et du transit;
- il importe enfin de poursuivre le développement du partenariat Afrique-UE pour l'énergie lancé en 2010.

La Commission est invitée à:

- soutenir l'ajout d'une **clause dite de «sécurité énergétique»** dans les accords commerciaux et les accords d'association, de partenariat et de coopération conclus avec les pays producteurs et les pays de transit; cette clause établirait un code de conduite et prévoirait explicitement des mesures à prendre en cas de modification unilatérale des conditions applicables par l'un des partenaires;
- définir un large éventail de priorités à court, moyen et long termes en matière de politique énergétique dans le cadre des relations avec ses pays voisins, en vue de créer un espace juridique commun reposant sur les principes de l'acquis communautaire et sur les normes du marché intérieur.

La résolution note qu'en raison de la diffusion de **nouvelles technologies non conventionnelles** dans le domaine de l'énergie (sables bitumineux et gaz de schiste du Canada, des États-Unis, d'Australie, du Qatar, du Brésil et d'Argentine, exploration à des fins énergétiques de la région arctique, exploitations supplémentaires en Iraq, au Venezuela et dans des pays africains), de nouveaux acteurs et partenaires et de nouvelles régions se positionnent en tant qu'éventuels futurs fournisseurs. L'Union devrait donc concentrer ses efforts pour tirer pleinement avantage de cette nouvelle situation et concevoir de nouveaux partenariats énergétiques afin de diversifier ses fournisseurs.

3) Durabilité - renforcer les partenariats avec les pays fournisseurs et les organisations internationales : les députés estiment que la demande mondiale croissante en énergie ainsi que la concentration élevée des réserves de combustibles fossiles dans des pays très instables et non démocratiques rend l'Union vulnérable et entrave fortement le développement de politiques européennes communes qui soient crédibles, efficaces et cohérentes.

- **Les partenariats énergétiques européens** et l'engagement de l'Union au sein des forums mondiaux comme le G-20 doivent servir à la promotion de politiques énergétiques plus durables dans les pays tiers. Les députés soulignent la nécessité d'étendre les liens en établissant de nouvelles interconnexions entre le réseau européen de l'énergie et les pays voisins (Balkans occidentaux, voisins orientaux, pays de la mer Caspienne, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient) en établissant de nouvelles interconnexions ainsi qu'en créant une zone de réglementation plus grande étendant aussi loin que possible les normes de l'Union en matière d'environnement et de sûreté.

- **S'agissant du dialogue énergétique entre l'UE et la Russie**, dans le cadre duquel l'Union devrait parler d'une seule voix, le Parlement demande que l'on tienne compte de la situation spécifique de dépendance des États membres de l'Europe centrale et orientale, étant donné que leur sécurité de l'approvisionnement énergétique ne peut être résolue qu'en interconnectant les infrastructures énergétiques de toute l'Union. Les députés estiment que le dialogue devrait porter sur des questions importantes, tel que l'accès aux ressources énergétiques, aux réseaux et marchés d'exportations, la protection des investissements, l'interopérabilité, la prévention des crises et la coopération, l'égalité de traitement et l'établissement des prix des ressources énergétiques. Ils demandent que **le traité sur la Charte de l'énergie** soit étendu à davantage de pays et que les participants à ce traité œuvrent à un règlement négocié qui mène à l'acceptation totale par la Russie des principes de la Charte et de ses protocoles.

- Soulignant que l'énergie durable est un facteur de développement essentiel, les députés réitèrent leur appel en faveur d'un **programme spécifique «énergie et développement»** qui mise principalement sur des solutions renouvelables, énergétiquement efficaces, à petite échelle et décentralisées dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur l'encouragement du développement des capacités et du transfert de technologies pour garantir l'adhésion de la population locale.

- Le Parlement appelle en outre au développement de **partenariats stratégiques** dans le domaine de l'énergie entre l'Union et des pays tiers essentiels, comme les pays **BRICS** et les pays dont la consommation d'énergie croît rapidement, notamment sur les questions suivantes: i) coopération en R&D sur les technologies et l'innovation à faibles émissions de carbone, ii) investissements dans la production d'énergie durable, iii) sûreté et sécurité des technologies de l'énergie, iv) partage des données sur le transfert de savoir-faire, y compris dans le domaine des sources d'énergie propres et renouvelables, v) promotion des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique ; vi) réseaux intelligents.

Les députés soulignent la nécessité d'améliorer la **coopération en matière de R&D et I avec les pays tiers**, afin de relever les défis mondiaux. Ils attirent l'attention sur la relation complexe entre l'approvisionnement alimentaire, l'approvisionnement énergétique et les évolutions en matière de sécurité,

notamment au niveau des biocarburants qui sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives pour les pays en développement sur le plan social et environnemental.

La Commission est invitée à :

- élaborer des **feuilles de route communes sur l'énergie**, avec tous les principaux fournisseurs d'énergie, avec des pays de transit stratégiquement importants, et à établir des partenariats avec les pays qui font face à des défis énergétiques semblables et partagent des valeurs similaires ;
- promouvoir dans toutes les accords commerciaux pertinents, y compris au sein de l'OMC, l'adoption des principes de **l'Initiative pour la transparence des industries extractives** et les normes internationales sur la gouvernance des marchés de l'énergie, y compris l'élimination progressive des subventions aux combustibles fossiles, assortie d'objectifs quantifiés;
- établir avec le Conseil **d'ici la fin 2013, une feuille de route précise** en vue de la formulation d'une politique étrangère efficace dans le domaine de l'énergie, comprenant des finalités, des objectifs et des étapes à court, moyen et long termes, assortis d'un calendrier spécifique pour leur mise en œuvre.

Les députés réaffirment enfin que les priorités de la politique énergétique extérieure de l'Union devraient figurer de manière adéquate dans les instruments financiers extérieurs après 2013.